

PROGRAMME DE FORMATION (Article L 6353-1 du code du travail)

Formation dispensée par :



INTITULE DE LA FORMATION

Les NTIC et l'impact sur le contenu et la pratique pédagogique

PUBLIC VISE – PRE-REQUIS NECESSAIRES

Formateurs, conseillers pédagogiques, responsables de formation.

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux du FOAD
- Caractériser les possibilités des technologies mises en œuvre
- Adapter ses ingénieries pédagogiques au FOAD

PROGRAMME PRECIS DETAILLE ET SEQUENCE

Accueil :

- Présentation de l'entreprise, du participant
- Recueil des attentes
- Présentation des objectifs et des modalités de déroulement de la formation (évaluation, logistique...)

Enjeux du FOAD - Synthèse des pratiques de formation actuelles :

- FOAD & MOOC
- Acteurs du dispositif de FOAD
- Evolutions technologiques
- Limites du E-learning
- Régulation et regroupement (blended learning)

Technologies mises en œuvre :

Tour d'horizon des solutions

- Analyse de la solution Moodle
- Analyse de la solution Claroline
- Analyse de la solution Scenari

Ingénieries pédagogiques :

- Définition des modèles pédagogiques
- Scénario global de la formation et progressions
- Définition des modules
- Individualisation des parcours
- Conception et réalisations des documents pédagogiques
- Accompagnement des apprenants
- Evaluations des apprenants
- Evaluation du dispositif FOAD

Clôture de la session :

- Retour sur les attentes
- Evaluation de la satisfaction des participants
- Remise des attestations de formation
- ...

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Techniques pédagogiques mises en œuvre :

- Découverte de la notion (émergence des représentations, évaluation des connaissances sur l'objectif opérationnel, développement de l'appétence...);
- Apprentissage de la notion (apports par les participants et le formateurs : démonstrations, exposés...);
- Application des nouvelles capacités acquises (mise en œuvre dans le cadre du projet de l'entreprise avec régulations et remédiations de la part du formateur);

La formation sera particulièrement orientée vers la mise en œuvre de méthodes actives et participatives tout au long du parcours.

Qualification du formateur : au-delà de ses interventions en face à face, notre formateur intervient d'ores et déjà auprès des entreprises en qualité de prestataire technique. C'est dans ce contexte qu'il a développé des applicatifs et des services (sites internet, progiciel de gestion de centre de formation...) auprès des centres de formation. Plus largement, il exerce en qualité de community manager auprès d'entreprises de l'île et pratique la valorisation sur la toile.

Supports pédagogiques remis : fiches d'activités en séance et supports de synthèse sous format numérique.

Matériels pédagogiques utilisés : tableau, PC, vidéoprojecteur,

LE DEROULEMENT DU STAGE

Durée : 2 jours soit 14 heures

Dates : dans le nord

- 25 et 26/03/15

dans l'est

23 et 24/04/15

Lieu : 61 rue des Vavangues – ZA Finette 97490 STE CLOTILDE

15 cité Denis Robert 97470 SAINT BENOIT

Horaires : 8h30 à 16h30

Nombre de stagiaires : 6 à 12

Financement de la formation :

- Entreprises adhérentes AGEFOS :

Financement des formations : FPSP, DIECCTE, REGION Réunion, AGEFOS PME. Rémunération du salarié uniquement pour les formations réalisées pendant le temps de travail. Prise en charge de tout ou partie des salaires des bénéficiaires de la formation par AGEFOS PME hors salariés en contrats aidés et en alternance (forfait de 13 € par heure de formation)

- Autres cas : Contacter Erwan TALBOT – etalbot@agefos-pme.com;

Pour vous inscrire :

Contacts : PROXIMA – Pôle Formation

Mme Valérie CASTOR - ☎ 02 62 20 36 58 Tapez 2

Mme Lynda HOARAU - ☎ 06 92 76 19 56

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET D'APPRECIATION DES RESULTATS

Evaluation de la réponse aux attentes et évaluation du dispositif : évaluation en fin de formation - tour de table et questionnaire satisfaction portant sur satisfaction ; conformité au programme annoncé ; relations entre les personnes du groupe ; acquisition et transferts ; construction des compétences.

Evaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques à chaque séance : en application de l'article L.6353-1 du code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.